

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

(« Yorbeau » ou la « Compagnie »)

Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 23 mars 2011 et devrait être lu conjointement avec les états financiers annuels de la Compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et les notes qui y sont afférentes.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Compagnie est d'avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s'avéreront exactes.

Général

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Compagnie a continué ses activités sur la propriété Rouyn.

La Compagnie a complété du forage sur les parties Lac Gamble et Cinderella de la propriété Rouyn. L'objectif du forage était de tester les prolongements potentiels des intersections de forage de teneur élevée le long du Groupe de Piché et de la « zone du mur ». Le programme de forage a produit des résultats significatifs. Le forage 10-CI-535 a intercepté une longueur impressionnante de 33 mètres (longueur de la carotte) de roches minéralisées titrant en moyenne 3,35 g/t d'or incluant un intervalle de 7,0 mètres d'une teneur de 9,59 g/t d'or. Cette intersection est d'une importance particulière en raison de la longueur de la zone aurifère. Les résultats du forage indiquent que les zones aurifères dans le Groupe de Piché à Cinderella et Lac Gamble se poursuivent à l'est, à l'ouest et en profondeur. De plus, la minéralisation aurifère dans la zone du mur semble maintenant être continue entre Lac Gamble et Astoria et entre Cinderella et Augmitto. Le forage a également indiqué que la minéralisation aurifère dans la zone A-ouest à la mine Astoria qui était autrefois en production continue probablement sur une distance de 600 mètres vers l'ouest et rejoint la zone du mur à Lac Gamble.

La Compagnie a complété un programme étendu de compilation et de réinterprétation de toutes les données de forage historiques et récentes, incluant aux mines Augmitto et Astoria. Les travaux de compilation et de réinterprétation ont indiqué que :

- 1) le gisement Augmitto n'est pas aussi complexe et discontinu qu'anticipé. Ce qui était complexe résultait d'incohérences dans la base de données historiques. Ces incohérences sont apparues suite aux nouvelles connaissances acquises grâce aux forages récents;
- 2) plusieurs forages historiques n'ont pas entièrement pénétré le Groupe de Piché et par conséquent n'ont pas entièrement testé la cible principale à Augmitto, soit la partie inférieure du Groupe de Piché. De plus, la zone du mur, qui est maintenant reconnue comme une zone aurifère importante située structurellement sous le Groupe de Piché, n'a pas été atteinte par plusieurs des forages;
- 3) les échantillonnages de carottes qui n'ont pas été analysés démontrent une minéralisation là où la structure le prévoit. La réinterprétation a démontré que 75 % des forages historiques ont

des parties qui doivent être échantillonnées à nouveau car les zones minéralisées n'ont pas été reconnues; et

- 4) l'information renforce le concept d'un couloir aurifère majeur à la mine Augmitto plongeant vers l'ouest sous le puits de la mine Augmitto. Le prolongement de ce couloir n'a pas été foré sous le niveau 400 mètres et par conséquent constitue une cible importante qui sera foré au cours de la prochaine phase de forage sur la propriété.

Yorbeau a également mandaté un géologue indépendant afin de comparer la production réelle de la zone A-ouest du gisement Astoria aux résultats qui auraient pu être projetés à partir des données de forage. Le rapport du consultant indépendant conclut que les données de forage à diamant représentent très bien ce qui peut être extrait d'une structure telle que la zone Astoria A-ouest malgré l'effet de pépites. Le rapport conclut également que dans la région exploitée, les veines deviennent plus larges, plus riches et plus continues en profondeur (la teneur moyenne est de 6 g/t Au au niveau 7 et de 10 g/t Au au niveau 10). Ceci indique que la zone Astoria est ouverte en profondeur et l'épaisseur et la teneur de celle-ci sont possiblement meilleures que dans la région exploitée.

En 2002, Yorbeau a vendu la propriété Ellison à Mines Agnico-Eagle Limitée (« Agnico-Eagle ») pour une contrepartie de 500 000 \$ payée en espèces et une contrepartie future qui consiste d'un montant de 500 000 \$ s'il y a une découverte, payable lors du commencement de la production commerciale sur la propriété, ainsi que la rétention d'une redevance sur le revenu net de fonderie. Cette redevance est une redevance qui varie selon le prix de l'or et qui est de 2,5 % si le prix de l'or tel qu'établi par l'Association de marchés de métaux précieux de Londres est de plus de 425 \$ l'once. Par communiqué de presse daté du 15 décembre 2010, Agnico-Eagle a annoncé que les résultats d'exploration en cours indiquent que la zone aurifère Westwood d'Imgold Corporation s'étend sur la propriété Ellison d'Agnico-Eagle en profondeur et qu'Agnico-Eagle a l'intention d'effectuer un programme d'exploration en 2011 sur la propriété Ellison dont le budget s'établit à 4,8 M \$ et qui comprend 9 500 mètres de forage en utilisant deux foreuses.

Au cours de l'exercice, la Compagnie a dépensé un total de 1 615 132 \$ en activités d'exploration sur la propriété Rouyn.

En janvier 2010, la Compagnie a clôturé la troisième tranche d'un financement par voie de placement privé. En vertu de cette troisième tranche la Compagnie a émis 3 105 000 actions ordinaires au prix de 0,25 \$ l'action pour un produit brut de 776 250 \$. La Compagnie a recueilli un total de 3 505 250 \$ aux termes de ce financement.

En décembre 2010, la Compagnie a complété un placement privé aux termes duquel 11 008 094 unités ont été émises au prix de 0,21 \$ l'unité pour un produit brut d'environ 2 311 700 \$. Chaque unité était composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier peut être exercé au prix de 0,35 \$ l'action pour une période de 18 mois sous réserve que si le cours de clôture des actions ordinaires de la Compagnie à la Bourse de Toronto est égal ou supérieur à 0,45 \$ pendant 20 jours boursiers consécutifs, la Compagnie aura le droit d'accélérer la date d'expiration des bons de souscription à une date se terminant 30 jours suivant la date à laquelle l'avis de cette accélération aura été donné aux porteurs des bons de souscription. La Compagnie utilisera le produit de ce placement privé principalement pour financer son programme de forage 2011 sur la propriété Rouyn. Le programme de forage sera principalement concentré au cours des premiers mois de l'année sur le gisement Augmitto afin qu'un calcul des ressources conforme au Règlement 43-101 puisse être complété. La Compagnie a l'intention de forer environ 10 000 mètres de forage NQ sur les parties Augmitto et Cinderella de sa propriété Rouyn au cours des six premiers mois de 2011.

Risques et incertitudes

L'exploration et la mise en valeur de gisements minéraux peuvent être affectées à différents degrés par plusieurs facteurs tels que les règlements du gouvernement, les risques environnementaux, l'utilisation des terres, la dépendance sur le personnel-clé et d'autres risques normalement encourus dans l'industrie minière. La Compagnie a de nombreux concurrents disposant de ressources financières, techniques ou autres plus importantes que les siennes.

L'exploration, la mise en valeur et l'exploitation des propriétés de la Compagnie peuvent exiger un financement supplémentaire considérable. La source de fonds futurs disponibles à la Compagnie est l'émission de capital-actions additionnel. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la Compagnie. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration, de mise en valeur ou de production à l'une ou à l'ensemble des propriétés de la Compagnie, et même occasionner la perte de sa participation dans la propriété.

Résultats des activités

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Compagnie a subi une perte nette de 745 832 \$ comparativement à une perte nette de 1 354 044 \$ l'année précédente. Ceci représente une perte nette de 0,01 \$ par action. Les dépenses pour l'exercice ont totalisé 1 122 481 \$ comparativement à 1 651 232 \$ lors de l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Les dépenses administratives pour l'exercice ont diminué de 221 497 \$ comparativement à l'année précédente en raison principalement d'une diminution des frais de consultation et des frais légaux. La Compagnie a encouru un total de 1 615 132 \$ en dépenses d'exploration (comparativement à 1 684 594 \$ l'année précédente), toutes ces dépenses ayant été encourues sur la propriété Rouyn. Ces dépenses d'exploration ont donné lieu à une augmentation des éléments d'actif minier et d'exploration, lesquels s'élevaient, déduction faite des crédits de droits miniers et relatifs aux ressources au montant de 695 991 \$, à 14 897 555 \$ au 31 décembre 2010 (comparativement à 13 978 414 \$ au 31 décembre 2009), ce qui représente la valeur comptable nette de la propriété Rouyn.

Information annuelle choisie

Le tableau suivant présente de l'information annuelle choisie pour chacun des trois plus récents exercices complétés :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Revenu total	5 207 \$	1 188 \$	30 820 \$
Perte avant impôts	(1 117 274)\$	(1 650 044) \$	(2 078 027) \$
Perte nette	(745 832) \$	(1 354 044) \$	(2 078 027) \$
Perte nette par action, de base et diluée	(0,01) \$	(0,01) \$	(0,02) \$
Actif total	18 268 585 \$	16 579 067 \$	14 264 089 \$
Passif financier à long terme	Néant	Néant	Néant

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

<u>Trimestre terminé le</u>	<u>Revenu</u>	<u>Bénéfice net (perte nette)</u>	<u>Bénéfice net (perte nette) par action, de base et dilué</u>
31 décembre 2010	706 \$	(323 478) \$	(0,01) \$
30 septembre 2010	409 \$	(257 931) \$	(0,01) \$
30 juin 2010	2 969 \$	(251 864) \$	(0,01) \$
31 mars 2010	1 123 \$	87 441 \$	0,01 \$
31 décembre 2009	154 \$	(192,142) \$	(0,01) \$
30 septembre 2009	60 \$	(331,580) \$	(0,01) \$
30 juin 2009	0 \$	(418,495) \$	(0,01) \$
31 mars 2009	974 \$	(411,827) \$	(0,01) \$

Les états financiers pour les périodes indiquées ci-haut ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Trimestre terminé le 31 décembre 2010

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2010, la Compagnie a complété un placement privé aux termes duquel elle a émis 11 008 094 unités au prix de 0,21 \$ l'unité pour un produit brut d'environ 2 311 700 \$. Chaque unité était composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier peut être exercé au prix de 0,35 \$ l'action pour une période de 18 mois sous réserve que si le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto est égal ou supérieur à 0,45 \$ pendant 20 jours boursiers consécutifs, la Compagnie aura le droit d'accélérer la date d'expiration des bons de souscription à une date se terminant 30 jours suivant la date à laquelle l'avis de cette accélération aura été donné aux porteurs des bons de souscription. La Compagnie utilisera le produit de ce placement privé principalement pour financer son programme de forage 2011 sur sa propriété Rouyn.

Liquidité

La Compagnie a financé ses activités jusqu'exclusivement par la vente de ses actions et continuera à le faire dans un avenir prévisible.

Au 31 décembre 2010, l'encaisse et les dépôts à terme de la Compagnie totalisaient 2 602 862 \$ comparativement à 2 048 254 \$ au 31 décembre 2009. Le fonds de roulement au 31 décembre 2010 était de 2 954 624 \$ comparativement à 2 096 616 \$ au 31 décembre 2009.

Ressources en capital

En janvier 2010, la Compagnie a clôturé la troisième tranche d'un placement privé aux termes duquel elle a émis 3 105 000 actions ordinaires pour un produit brut de 776 250 \$. La Compagnie a recueilli un total de 3 505 250 \$ en vertu de ce financement. En décembre 2010, la Compagnie a complété un placement privé aux termes duquel elle a émis un total de 11 008 094 actions ordinaires et 5 504 045 bons de

souscription pour un produit brut d'environ 2 311 700 \$. La Compagnie n'a aucun engagement de dépenses en capital.

Principales estimations comptables

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations fournies relativement aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges au cours de la période de déclaration.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent l'évaluation de la valeur recouvrable nette des éléments d'actif minier et d'exploration.

Le recouvrement des éléments d'actif minier et d'exploration dépend de plusieurs facteurs à l'égard desquels la Compagnie n'a pas de contrôle, dont la découverte de réserves de minerai économiquement récupérable, la capacité de la Compagnie d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme les programmes d'exploration et de mise en valeur des propriétés, et, par la suite, la mise en production ou la cession de ces éléments d'actif pour des montants en excédent de leur valeur comptable.

Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Modifications de conventions comptables

Modifications comptables futures

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables a annoncé que les compagnies publiques devront présenter leur information financière conformément aux Normes internationales d'information financière (les « NIIF ») pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les NIIF utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR canadiens, mais des différences significatives en matière de comptabilisation, d'évaluation et d'informations à fournir doivent être prises en compte. Les vérificateurs de la Compagnie fournissent la formation sur les NIIF et avisent et assistent la Compagnie quant à l'identification des différences en matière de comptabilisation entre les NIIF et les PCGR canadiens. La Compagnie a élaboré un plan d'action afin d'être prête pour la conversion pour l'exercice 2011.

Le plan de conversion aux NIIF de la Compagnie consiste en quatre phases soit : l'analyse, la conception et la planification, la réalisation et l'implantation. Le plan vise à déterminer l'incidence que les NIIF auront sur les méthodes comptables et décisions de mise en œuvre, sur l'infrastructure, sur les activités commerciales et sur les activités de contrôle.

La Compagnie a complété les phases de l'analyse, de la conception et la planification et de la réalisation et est maintenant dans la phase de l'implantation.

Au cours des phases précitées, les éléments suivants ont été analysés :

Les normes selon lesquelles les ajustements résultant des NIIF seront comptabilisés :

NIIF 2 Paiements fondés sur les actions : Lorsque l'acquisition d'attributions est graduelle, cette NIIF requiert que chaque tranche de l'attribution soit évaluée et comptabilisée séparément. De plus, en vertu des NIIF, une estimation des déchéances doit être effectuée. Elles ne peuvent être comptabilisées au fur et à mesure qu'elles ont lieu, tel qu'il est de pratique courante pour la Compagnie de le faire. Des calculs préliminaires de l'incidence de ces différences ont été effectués. Sur cette base, des ajustements résultant

des NIIF seront comptabilisés mais il n'est pas prévu qu'ils soient importants.

Les normes qui sont encore sous étude et selon lesquelles des ajustements potentiels résultant des NIIF pourront être comptabilisés :

NCI 32 Classification des bons de souscription : En vertu des NIIF, un contrat dérivé à l'égard des capitaux propres d'une entité sera classifié à titre de capitaux propres s'il ne sera ou ne pourra être réglé que par un échange par l'émetteur d'un montant fixe en espèces (autre qu'un actif financier) pour un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de l'entité. Autrement, il sera classifié comme une obligation. Il n'y a aucune directive équivalente dans les PCGR canadiens. La Compagnie évalue présentement cette différence relativement à la classification de ses bons de souscription, lesquels, en vertu des PCGR canadiens, sont classifiés à titre de capitaux propres.

NCI 12 Impôts sur le revenu : Bien que la méthodologie pour comptabiliser les impôts différés est, dans l'ensemble, conforme entre les PCGR canadiens et les NIIF, il y a plusieurs différences qui peuvent avoir une incidence sur les états financiers de la Compagnie. La Compagnie évalue présentement ces différences, plus particulièrement à l'égard des actions accréditives et des crédits remboursables de droits miniers.

Les normes selon lesquelles aucun ajustement résultant des NIIF n'a été identifié jusqu'à présent :

NIIF 1 : Cette directive indique les étapes à suivre lorsque les NIIF sont adoptées pour la première fois. La plupart des ajustements requis pour la conversion aux NIIF seront effectués, rétrospectivement, à l'égard des bénéfices non répartis à l'ouverture au 1^{er} janvier 2010, la date du premier bilan comparatif présenté en vertu des NIIF. Cependant, la NIIF 1 permet aux entités qui adoptent les NIIF pour la première fois de se prévaloir de dispenses facultatives et de dispenses obligatoires, dans certains domaines, de l'exigence générale qui requiert la mise en application intégrale rétrospective des NIIF à la date de la conversion. La Compagnie ne prévoit pas se prévaloir des dispenses facultatives permises aux termes de la NIIF 1.

NIIF 6 Actifs d'exploration et d'évaluation : Selon cette NIIF, la Compagnie doit établir une politique comptable afin d'identifier quelles dépenses d'exploration et d'évaluation des ressources minérales seront comptabilisées comme actifs. La politique de la Compagnie en vertu des PCGR canadiens requiert que les coûts d'exploration et d'évaluation soient capitalisés lorsqu'il est déterminé que le projet est potentiellement viable d'un point de vue économique. La Compagnie ne capitalise que les coûts qui sont étroitement liés à ses activités d'exploration et d'évaluation. Cette politique est conforme avec la NIIF 6 et ainsi la Compagnie prévoit adopter la même politique en vertu des NIIF. Par conséquent, il n'y a pas de changement de politique comptable à cet égard à la conversion.

NCI 36 Dépréciation : Les PCGR canadiens utilisent généralement une approche en deux étapes concernant les tests de dépréciation alors que les NIIF utilisent une approche d'une seule étape pour les tests et l'évaluation de dépréciation. De plus, les NIIF exigent le revirement de toutes pertes de dépréciation antérieures lorsque les circonstances menant à la dépréciation initiale ont changé alors que les PCGR canadiens interdisent le revirement de pertes de dépréciation. Il n'est pas prévu que ces différences aient une incidence sur la Compagnie.

NCI 37 Obligation de restauration : Une provision pour une obligation de restauration est reconnue sur la base d'une obligation légale ou constructive découlant d'un événement antérieur, s'il y a un flux probable de ressources et que le montant peut être estimé de façon fiable, alors qu'en vertu des PCGR canadiens les obligations de mise en service d'immobilisations ne sont reconnues que lorsqu'il y a une obligation légale. La Compagnie a évalué qu'à ce jour, cette différence n'avait aucune incidence sur la Compagnie.

Sur la base de l'analyse effectuée jusqu'à ce jour, la Compagnie s'attend à ce que les conséquences de l'adoption des NIIF sur les éléments essentiels de ses états financiers ne soient pas importantes, sauf en ce qui concerne les éléments précités qui sont sous étude, dont l'incidence est inconnue, et la divulgation dans les notes.

Le système comptable de la Compagnie est simple et la Compagnie croit être en mesure de l'adapter aux NIIF. La Compagnie ne prévoit pas que la conversion aux NIIF aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information. La Compagnie ne prévoit pas d'incidence importante sur ses activités commerciales, et particulièrement sur ses ententes contractuelles.

La Compagnie prévoit compléter la phase de l'implantation au cours du deuxième trimestre de 2011.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Compagnie ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Compagnie à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information comportaient une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives, d'une part, à l'autorisation, à l'enregistrement, à l'examen et au rapprochement des opérations de vente et d'achat et, d'autre part, à l'enregistrement des encaissements et au rapprochement des comptes bancaires. Cette faiblesse importante pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Compagnie et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Compagnie, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Compagnie n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Compagnie ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2010. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ledit contrôle interne de l'information financière comportait une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information ».

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière survenu pendant l'exercice de la Compagnie terminé le 31 décembre 2010 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Transactions avec des parties liées

David Crevier, le président du conseil d'administration et un administrateur de la Compagnie, est un associé de Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier, s.e.n.c.r.l., un cabinet d'avocats qui a fourni des services juridiques à la Compagnie d'un montant de 305 099 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

En contrepartie partielle pour l'acquisition d'un bail minier et de 12 claims miniers qui font maintenant partie de la propriété Rouyn, la Compagnie a consenti, aux termes d'une convention datée du 14 juillet 1997, à payer à Société Minière Alta Inc. (« Alta ») une redevance de 50 000 \$ par année. La Compagnie verse annuellement à Alta une somme de 50 000 \$ à titre d'avance sur la redevance. Les paiements à titre d'avance sur la redevance sont imputés à l'état des résultats, du résultat étendu et du déficit car ces paiements ne seront jamais récupérés. G. Bodnar, jr, un administrateur de la Compagnie, est le seul actionnaire d'Alta.

Au cours de l'exercice, Yorbeau a payé 66 896 \$ à une société dont le président et l'actionnaire qui la contrôle est Thomas L. Robyn, le président et chef de la direction de Yorbeau. En contrepartie pour ce paiement, la société a offert les services de M. Robyn à Yorbeau.

Au cours du même exercice, Gérald Riverin, un administrateur de Yorbeau, a fourni des services de consultation à la Compagnie d'un montant de 21 600 \$.

Instruments financiers

Les instruments financiers utilisés par la Compagnie consistent de l'encaisse et des dépôts à terme. L'encaisse et les dépôts à terme sont investis dans des investissements à court terme ayant des dates d'échéance de trois mois ou moins et sont utilisés pour le fonds de roulement et tout autre besoin corporatif.

Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Compagnie consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 163 996 040 étaient émises et en cours au 23 mars 2011. À cette date, la Compagnie avait également en cours des options visant l'achat d'un total de 5 780 000 actions à des prix variant de 0,16 \$ à 0,35 \$ par action et des bons de souscription visant l'achat d'un total de 7 003 266 actions à des prix variant de 0,25 \$ à 0,40 \$ l'action.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Compagnie sont disponibles sur SEDAR à www.sedar.com.